

## COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2015	2014
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1373,0</b>	<b>1424,7</b>
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1218,8	1248,5
Autres prestations de services		4,2	4,5
Produits des activités annexes		7,2	8,1
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>1230,2</b>	<b>1261,1</b>
Production stockée		(0,2)	(0,6)
Production immobilisée		1,4	2,3
Subvention d'exploitation		0,1	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		52,2	71,2
Transferts de charges	4.2	84,8	88,4
Autres produits		4,5	2,3
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1294,9)</b>	<b>(1386,7)</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(606,4)	(614,8)
Variation de stock	4.3	(48,6)	(42,7)
Autres achats et charges externes	4.4	(268,6)	(336,5)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(89,8)	(92,5)
Salaires et traitements	4.6	(127,6)	(123,8)
Charges sociales	4.6	(56,8)	(59,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des coproductions diffusées		(7,6)	(7,4)
- amortissements des autres immobilisations		(13,1)	(13,1)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(16,5)	(35,8)
- provisions pour risques et charges		(7,3)	(7,3)
Autres charges	4.7	(52,6)	(53,6)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>78,1</b>	<b>38,0</b>
<b>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Produits financiers		183,2	120,8
Charges financières		(166,5)	(102,7)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4.8	<b>16,7</b>	<b>18,1</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>94,8</b>	<b>56,1</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>499,7</b>	<b>364,6</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,1	15,8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		492,2	335,7
Reprises sur provisions		7,4	13,1
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(155,6)</b>	<b>(115,8)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(139,3)	(112,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(16,3)	(3,0)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	4.9	<b>344,1</b>	<b>248,8</b>
Participation des salariés		(5,6)	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	(31,1)	(11,2)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>402,2</b>	<b>293,7</b>

## BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Annexe	31.12.15 Net	31.12.14 Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2.2 et 3.1	<b>38,6</b>	<b>28,6</b>
Droits audiovisuels		25,3	14,5
Autres immobilisations incorporelles		13,3	14,1
<b>Immobilisations corporelles</b>	2.3 et 3.2	<b>26,2</b>	<b>28,3</b>
Installations techniques matériels et outillages		8,0	9,6
Autres immobilisations corporelles		17,0	18,6
Immobilisations corporelles en cours		1,2	0,1
<b>Immobilisations financières</b>	2.4 et 3.3	<b>844,8</b>	<b>978,7</b>
Participations		829,0	978,5
Autres titres immobilisés		15,6	0,0
Prêts		0,0	0,0
Autres immobilisations financières		0,2	0,2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>909,6</b>	<b>1035,6</b>
<b>Stocks et en cours</b>	2.5 et 3.4	<b>205,1</b>	<b>233,9</b>
Droits de première diffusion		130,0	139,2
Droits de rediffusion		73,2	92,6
Droits de diffusion en cours		1,9	2,1
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	139,9	165,6
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	277,9	269,1
Autres créances	3.5.3	258,5	144,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	799,2	723,2
Charges constatées d'avance	3.7	3,8	4,3
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1684,4</b>	<b>1540,1</b>
Ecarts de conversion actif		0,1	0,1
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2594,1</b>	<b>2575,8</b>

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	<b>31.12.15</b>	<b>31.12.14</b>
Capital		42,1	42,3
Prime d'émission		11,7	7,4
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		787,6	807,3
Report à nouveau		177,1	200,7
Résultat net de l'exercice		402,2	293,7
Provisions réglementées	2.10	20,3	22,0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.8	<b>1445,3</b>	<b>1377,7</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2.11 et 3.9	<b>70,4</b>	<b>57,6</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		494,1	472,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		213,9	253,5
Dettes fiscales et sociales		144,7	138,5
Dettes sur immobilisations		3,9	1,6
Dettes diverses		212,3	266,4
Produits constatés d'avance		6,0	3,2
<b>DETTES</b>	3.10	<b>1074,9</b>	<b>1136,0</b>
Ecart de conversion passif		3,5	4,5
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2594,1</b>	<b>2575,8</b>
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		494,1	472,8

## Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

<b>EN FLUX DE TRÉSORERIE</b> (en millions d'Euros)	<b>31.12.15</b>	<b>31.12.14</b>
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>		
• Résultat de l'exercice	402,2	293,7
• Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	22,4	38,9
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(360,4)	(230,7)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>64,2</b>	<b>101,9</b>
• Acquisitions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	(4,0)	(3,5)
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels <sup>(2)</sup>	6,0	3,6
• Stocks	28,8	21,9
• Créances d'exploitation	(159,2)	121,0
• Dettes d'exploitation	(85,7)	79,1
• Avances nettes en provenance des tiers	25,7	33,7
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>(188,4)</b>	<b>255,8</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>(124,2)</b>	<b>357,7</b>
<b>2 - Opérations d'investissement</b>		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	(25,8)	(8,6)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	0,1	0,0
• Acquisitions de participations financières / actions propres	(95,1)	(31,4)
• Cessions/diminutions de participations financières	574,0	332,2
• Variation nette des dettes sur immobilisations	38,6	(36,2)
• Variation nette des autres immobilisations financières	0,0	0,0
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>491,8</b>	<b>256,0</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>		
• Variation des capitaux propres	4,4	1,6
• Variation nette des dettes financières	21,3	(167,0)
• Dividendes mis en paiement	(317,3)	(116,2)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>(291,6)</b>	<b>(281,6)</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>76,0</b>	<b>332,1</b>
Trésorerie au début de l'exercice	723,2	391,1
Variation de la trésorerie	76,0	332,1
Trésorerie à la clôture de l'exercice	799,2	723,2

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

# ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2016 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016.

## 1 Faits marquants

- **Cession de 49 % d'Eurosport SAS à Discovery Communications**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le groupe TF1 a cédé à DISCOVERY COMMUNICATIONS les 49% restants du capital d'EUROSPORT SAS qu'il détenait (cf § 4-9.).

- **Rachat de 20% de PREFAS 18 à DISCOVERY COMMUNICATIONS**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le groupe TF1 a également racheté la participation de Discovery de 20% du capital de la société PREFAS 18 qui détient les chaînes payantes TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

Ces chaînes sont désormais détenues, par le biais de Prefas 18, à 100% par le groupe TF1 (cf § 3-3.).

- **Accord pour l'acquisition de Newen**

Le 9 novembre 2015, TF1 et les actionnaires de Newen Studios ont signé un accord visant à l'acquisition par TF1 d'une participation de 70% du capital de Newen Studios (société mère du Groupe Newen). Les actionnaires actuels, dont l'équipe dirigeante, sont associés à hauteur de 30% du capital dans le cadre d'un partenariat à moyen et long terme.

Cette opération a été finalisée le 26 janvier 2016 (cf événement post clôture) et n'a pas d'incidence significative dans les comptes de l'exercice 2015.

- **LCI – passage en clair de la chaîne**

Le 17 décembre 2015, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donné à TF1 son autorisation pour le passage de sa filiale LCI d'une diffusion en TNT payante à une diffusion en TNT gratuite.

## 2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2015.

### 2-2. Immobilisations incorporelles

#### 2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne,
- les autres droits d'exploitation.

##### 2-2-1-1 Programmes télévisuels

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 <sup>ème</sup> diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

Les programmes télévisuels se ventilent de la façon suivante :

- **Programmes diffusables – inédits**

Les programmes correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

- **Programmes diffusables – rediffusions**

Les programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrées dans le compte « Programmes diffusables-rediffusions »

- **Programmes en cours**

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les programmes pour lesquels le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

### **2-2-1-2 Autres droits d'exploitation**

En complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes, la société investit dans des parts de producteur afin de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation des dits programmes.

Les versements de ces parts de producteur sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement.

Les acomptes versés au titre des parts de producteur qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Les parts de producteur sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de producteur font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

### **2-2-2. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

### **2-3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

---

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

---

### **2-4. Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

### **2-5. Stocks et en cours**

#### **2-5-1. Principes généraux**

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2ème diffusion	20 %	50 %	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

### **2-5-2. Droits de première diffusion**

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

### **2-5-3. Droits de rediffusion**

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

## **2-6. Avances et acomptes**

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

## **2-7. Créances clients**

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont dépréciées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement sont couverts par voie de dépréciation, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 3 ans,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 2 ans.

## **2-8. Trésorerie**

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

## **2-9. Opérations en devises et écarts de conversion**

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

## **2-10. Provisions règlementées**

Cette rubrique comprend:

- les amortissements dérogatoires sur les parts de production de programmes télévisuels non encore diffusés et autres droits d'exploitation, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

## **2-11. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

### **2-11-1. Indemnités de fin de carrière**

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

#### **2-11-2. Autres provisions pour risques et charges**

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

#### **2-12. Publicité**

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

#### **2-13. Engagements hors bilan**

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

#### **2-14. Instruments financiers**

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

### 3 Notes sur le bilan

#### 3-1. Immobilisations incorporelles

##### 3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2015
Programmes télévisuels	15,1	12,9	(16,4)		11,6
Autres droits d'exploitation (1)	1,5	1,0			2,5
Autres droits d'exploitation en cours (1)		14,3			14,3
<b>TOTAL</b>	<b>16,6</b>	<b>28,2</b>	<b>(16,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>28,4</b>
Amortissements & Provisions	01/01/2015	Augmentations	Diminutions		31/12/2015
Programmes télévisuels	0,6	7,9	(7,8)		0,7
Autres droits d'exploitation (1)	1,5	0,9			2,4
<b>TOTAL</b>	<b>2,1</b>	<b>8,8</b>	<b>(7,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>14,5</b>				<b>25,3</b>

(1) Depuis la nouvelle réglementation sur les parts de producteur de fictions françaises intervenue en 2015, les mouvements liés aux parts de producteur sont présentés dans ces rubriques.

Les programmes télévisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2015	2014
Programmes en cours	2,1	5,1
Programmes diffusables - inédits	4,9	4,7
Programmes diffusables - rediffusions	8,1	9,1
<b>VALEUR PROGRAMMES AU 1ER JANVIER 2015</b>	<b>15,1</b>	<b>18,9</b>
<b>Investissements</b>	<b>12,9</b>	<b>14,8</b>
Consommations - inédits	(6,9)	(6,6)
Consommations - rediffusion	(0,7)	(0,8)
<b>Consommations au titre de la diffusion</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(7,4)</b>
Droits échus	(4,0)	0,0
Réformes et abandons	(3,4)	(5,7)
VNC Reventes	(1,4)	(5,6)
<b>Diminutions</b>	<b>(16,4)</b>	<b>(18,7)</b>
<b>VALEUR PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>11,6</b>	<b>15,1</b>
<i>La ventilation des programmes est la suivante :</i>		
Programmes en cours	2,4	2,1
Programmes diffusables - inédits	3,4	4,8
Programmes diffusables - rediffusions	5,8	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>11,6</b>	<b>15,1</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>0,6</b>	<b>2,7</b>
Dotation	0,3	0,6
Reprise	(0,2)	(2,7)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>

Au 31 décembre 2015, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 6,1 millions d'euros dont :

- 0,7 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 5,4 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de programmes audiovisuels est le suivant :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2015	Rappel 2014
<i>(en millions d'euros)</i>					
Programmes audiovisuels	15,0	0,4	0,4	15,8	9,0

### 3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2015
Logiciels	19,9	1,2		1,6	22,7
Autres immobilisations incorporelles	1,6	0,1	(0,1)		1,6
Immobilisations incorporelles en cours	1,6	0,8		(1,6)	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>23,1</b>	<b>2,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>25,1</b>
Amortissements & Provisions	01/01/2015	Augmentations	Diminutions		31/12/2015
Logiciels	8,1	2,7			10,8
Autres immobilisations incorporelles	0,9	0,1			1,0
<b>TOTAL</b>	<b>9,0</b>	<b>2,8</b>			<b>11,8</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>14,1</b>				<b>13,3</b>

## 3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2015
Installations techniques et matériels	79,4	2,9	(2,7)	0,1	79,7
Autres immobilisations	85,4	4,4	(1,4)		88,4
Immobilisations en cours	0,1	1,2	0,0	(0,1)	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>164,9</b>	<b>8,5</b>	<b>(4,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>169,3</b>
Amortissements & Provisions	01/01/2015	Augmentations (1)	Diminutions		31/12/2015
Installations techniques et matériels	69,8	4,5	(2,6)		71,7
Autres immobilisations	66,8	5,8	(1,2)		71,4
<b>TOTAL</b>	<b>136,6</b>	<b>10,3</b>	<b>(3,8)</b>		<b>143,1</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>28,3</b>				<b>26,2</b>

(1) figurant en dotations aux amortissements des autres immobilisations du compte de résultat

### 3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2015</b>	<b>1 223,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1 223,5</b>
<b>Augmentations</b>					
PUBLICATIONS METRO FRANCE - augmentation de capital	40,0				40,0
OUEST INFO - augmentation de capital	0,5				0,5
PREFAS 18	14,6				14,6
Actions propres		40,0			40,0
<b>Diminutions</b>					
TF1 THEMATIQUES - réduction de capital	(84,0)				(84,0)
Cession EUROSPOORT	(117,4)				(117,4)
Cession WAT	(12,1)				(12,1)
Réduction de capital par annulation d'actions rachetées		(20,0)			(20,0)
Autres		0,1			0,1
<b>VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>1 064,9</b>	<b>20,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1 085,2</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>244,8</b>				<b>244,8</b>
Dotations	40,5	4,5			45,0
Reprise	(49,4)				(49,4)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>235,9</b>	<b>4,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>240,4</b>
<b>VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>829,0</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>844,8</b>

Les dotations aux dépréciations d'un montant total de 45,0 millions d'euros concernent pour 40,5 millions d'euros les titres de participation (Publications Metro France et Ouest Info) et pour 4,5 millions d'euros les actions propres.

Les reprises de dépréciation de 49,4 millions d'euros correspondent aux titres de participation des sociétés Prefas 18, TF1 Droits Audiovisuels, TF1 Production, TF1 Thématiques et WAT.

### 3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2015	Rappel 2014
Droits de première diffusion	154,9	0,1	155,0	156,6
Droits de rediffusion	130,9		130,9	172,0
Droits de diffusion en cours	0,0	2,1	2,1	2,8
<b>STOCK AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>285,8</b>	<b>2,2</b>	<b>288,0</b>	<b>331,4</b>
Achats	606,4	169,6	776,0	834,8
Consommations - première diffusion	(553,2)	(169,6)	(722,8)	(761,2)
Consommations - rediffusion	(32,8)	0,0	(32,8)	(39,1)
<b>Consommations au titre de la diffusion</b>	<b>(586,0)</b>	<b>(169,6)</b>	<b>(755,6)</b>	<b>(800,3)</b>
Droits échus	(44,3)		(44,3)	(35,7)
Réformes et abandons	(3,5)	(0,3)	(3,8)	(11,5)
Reventes	(21,1)		(21,1)	(30,7)
<b>Consommations totales</b>	<b>(655,0)</b>	<b>(169,8)</b>	<b>(824,8)</b>	<b>(878,2)</b>
<b>STOCK AU 31 DECEMBRE</b>	<b>237,2</b>	<b>1,9</b>	<b>239,2</b>	<b>288,0</b>
<b>VARIATION DE STOCK</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(48,8)</b>	<b>(43,4)</b>
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	0,0	1,9	1,9	155,0
Droits de rediffusion	138,9	0,1	139,0	130,9
Droits de diffusion en cours	98,3	0,0	98,3	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>237,2</b>	<b>1,9</b>	<b>239,2</b>	<b>288,0</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>54,1</b>	<b>0,0</b>	<b>54,1</b>	<b>75,5</b>
Transfert	0,0		0,0	0,0
Dotation	15,2		15,2	21,5
Reprise	(35,2)		(35,2)	(42,9)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>34,1</b>	<b>0,0</b>	<b>34,1</b>	<b>54,1</b>

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2015	Rappel 2014
Programmes et droits de télédiffusion (1)	887,0	668,5	141,9	1 697,4	1 391,8
Droits de retransmissions sportives (2)	42,3	44,1		86,4	121,0
<b>TOTAL</b>	<b>929,3</b>	<b>712,6</b>	<b>141,9</b>	<b>1783,8</b>	<b>1 512,8</b>

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 201,4 millions d'euros en US dollars.

### 3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

#### 3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 138,4 millions d'euros.

#### 3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2015, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 251,9 millions d'euros contre 243,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

#### 3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA et de soldes de comptes courants de filiales.

#### 3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

( en millions d'euros)	01/01/2015	Dotation	Reprise	31/12/2015
Avances et acomptes	13,5		13,5	0,0
Créances clients	0,1		0,1	0,0
Autres créances	0,3			0,3
<b>TOTAL</b>	<b>13,9</b>	<b>0,0</b>	<b>13,6</b>	<b>0,3</b>

#### 3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé		0,2		0,2
Actif circulant (1)	534,9	1,5		536,4
<b>Total</b>	<b>534,9</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>536,6</b>

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

### 3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

<b>Valeurs brutes (en millions d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dépôts bancaires (à vue)	4,7	3,9
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	827,3	735,5
Caisses	0,4	0,4
<b>Disponibilités</b>	<b>832,4</b>	<b>739,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>832,4</b>	<b>739,8</b>
<b>Provisions des comptes courants et VMP</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>16,6</b>	<b>0,0</b>
Dotation	33,2	16,6
Reprise	(16,6)	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>33,2</b>	<b>16,6</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>799,2</b>	<b>723,2</b>

(1) Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 691,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 477,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 et le montant des comptes courants intragroupes à 136,3 millions d'euros (contre 258,5 millions d'euros en 2014). La dotation pour dépréciation de 33,2 millions d'euros et la reprise de dépréciation de 16,6 millions d'euros sont relatifs respectivement aux comptes courants des filiales HD1 et PUBLICATIONS METRO FRANCE.

### 3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

### 3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 521 567 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>01/01/2015</b>	<b>Affectation du résultat (AGM 2015) (1)</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution (2)</b>	<b>31/12/2015</b>
Capital	42,3		0,1	(0,3)	42,1
Prime d'émission	7,4		4,3		11,7
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	200,7	(23,6)			177,1
Autres réserves	807,3			(19,7)	787,6
Résultat de l'exercice	293,7	(293,7)	402,2		402,2
<b>Sous total</b>	<b>1 355,7</b>	<b>(317,3)</b>	<b>406,6</b>	<b>(20,0)</b>	<b>1 425,0</b>
Provisions réglementées	22,0		5,6	(7,3)	20,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 377,7</b>	<b>(317,3)</b>	<b>412,3</b>	<b>(27,3)</b>	<b>1 445,3</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>211 528 764</b>		<b>474 986</b>	<b>(1 482 183)</b>	<b>210 521 567</b>

(1) Dividendes payés à compter du 28/04/2015

(2) Réduction de capital par annulation d'actions propres (20 millions d'euros)

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2015	Dotation	Reprise	31/12/2015
Droits audiovisuels	12,4	3,8	(5,6)	10,6
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	9,5	1,8	(1,7)	9,6
<b>TOTAL</b>	<b>22,0</b>	<b>5,6</b>	<b>(7,3)</b>	<b>20,3</b>

### 3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2015	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2015
Provisions pour litiges	2,2	9,2	(0,2)	(1,3)	9,9
Provisions relatives aux sociétés apparentées	32,6	34,9	(32,6)		34,9
Provisions pour indemnités de fin de carrière	22,7	4,4	(1,0)	(0,6)	25,5
Provisions pour risques divers	0,1				0,1
<b>TOTAL</b>	<b>57,6</b>	<b>48,5</b>	<b>(33,8)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>70,4</b>

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 25,5 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 30,3 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,8 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2,09 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

### 3-10. Dettes

#### 3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 905,0 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2015 (dont 245,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 660,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

### 3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 494,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 472,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### 3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 203,8 millions d'euros (256,2 millions d'euros en 2014).

### 3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	0,0			0,0
Emprunts et dettes financières divers	494,1			494,1
Dettes fournisseurs	213,9			213,9
Dettes fiscales et sociales	144,7			144,7
Dettes sur immobilisations	3,9			3,9
Dettes diverses	210,5	1,8		212,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1068,9</b>

### 3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	4,4	Dettes fournisseurs	77,7
Autres créances	41,6	Dettes fiscales et sociales	60,2
		Dettes sur immobilisations	1,2
		Dettes diverses	203,8

### 3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 6,0 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2014 s'élevait à 3,2 millions d'euros.

## **4 Notes sur le compte de résultat**

### **4-1. Chiffre d'affaires**

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 218,8 millions d'euros contre 1 248,5 millions d'euros en 2014.

### **4-2. Transfert de charges**

Les transferts de charges s'élevaient à 84,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 88,4 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

### **4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks**

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 655,0 millions d'euros contre 657,5 millions d'euros en 2014. Se reporter au paragraphe 3-4.

### **4-4. Autres achats et charges externes**

Ce poste comprend une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 69,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 134,6 millions d'euros en 2014).

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 25,3 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 2,1 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 23,2 millions d'euros en 2015 contre 21,1 millions d'euros en 2014.

### **4-5. Impôts et taxes**

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 69,9 millions d'euros en 2015 contre 71,6 millions d'euros en 2014. Il comprend également en 2015 un montant de 5,5 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée (contre 5,6 millions d'euros en 2014).

### **4-6. Salaires et traitements et charges sociales**

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, incluse dans ce poste, s'élève à 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### **4-7. Autres charges**

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 51,9 millions d'euros en 2015 contre 53,1 millions d'euros en 2014.

#### 4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	55,5	80,7
Intérêts nets versés	2,4	2,1
Provisions pour dépréciation des titres (1)	8,9	(10,2)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(16,6)	(15,3)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(34,9)	(32,7)
Ecarts de change	1,4	(7)
<b>Net</b>	<b>16,7</b>	<b>18,1</b>

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élevèrent à 1,9 millions d'euros en 2015 contre 2,3 millions d'euros pour les intérêts reçus et 0,6 million d'euros pour les intérêts versés en 2014.

#### 4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(7,4)	(7,8)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	(8,9)	10,1
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	360,5	231,0
Divers	(0,1)	15,5
<b>Net</b>	<b>344,1</b>	<b>248,8</b>

Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2015 à des dotations pour litiges et dépréciation des actions propres et à une reprise nette des amortissements dérogatoires. Au 31 décembre 2014, les dotations nettes aux provisions correspondaient en totalité à la variation des amortissements dérogatoires.

La plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 360,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 correspond pour 372,5 millions d'euros à la plus-value sur cession des titres EUROSPORT et pour 12,0 millions d'euros à la moins-value sur la cession des titres WAT.

En 2014, la plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 231,0 millions d'euros correspondait essentiellement aux plus-values sur cession de titres EUROSPORT et ONE CAST.

En 2014, le poste Divers comprenait notamment un produit lié à un dégrèvement de taxe sur les services de télévision.

#### 4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Charge d'impôt groupe fiscal	(49,4)	(29,9)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	26,2	22,1
Charge d'impôt exercices antérieurs	1,6	0,1
Taxe sur les dividendes	(9,5)	(3,5)
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(31,1)</b>	<b>(11,2)</b>

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 13,5 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 26 sociétés en 2015.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficits reportables au 31 décembre 2015.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 38,0 % et le taux apparent de 7,2% résulte des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus-value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2015 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 41,6 millions d'euros.

#### 4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	7,0	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion, autres charges non déductibles	-	18,7

#### 4-12. Utilisation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a comptabilisé un CICE de 0,6 million d'euros en réduction des charges de personnel. Un produit d'impôt de 0,1 million d'euros relatif au CICE de LCI (société fiscalement transparente) a également été comptabilisé en 2015.

Ce CICE a permis en 2015 de réaliser un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité. En particulier, la société a réalisé des investissements corporels à hauteur de 8,4 millions d'euros, notamment des achats de matériel technique vidéo.

## 5 Autres informations

### 5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2015, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

*(en millions d'euros)*

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2015	Rappel 2014
Contrats de location simple	27,8	45,6	0,1	73,5	99,0
Contrats de transport d'images	16,4	47,2	3,5	67,1	46,1
Crédit bail mobilier				0,0	1,0
Garanties (1)	6,6	1,8		8,4	12,1
Engagements sur titres de participation (2)	142,0			142,0	476,0
Divers (3)	0,0			0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>192,8</b>	<b>94,6</b>	<b>3,6</b>	<b>291,0</b>	<b>634,2</b>

*(en millions d'euros)*

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2015	Rappel 2014
Contrats de location simple	27,8	45,6	0,1	73,5	99,0
Contrats de transport d'images	16,4	47,2	3,5	67,1	46,1
Crédit bail mobilier				0,0	1,0
Engagements sur titres de participation (2)	142,0			142,0	476,0
Divers (3)	4,4			4,4	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>190,6</b>	<b>92,8</b>	<b>3,6</b>	<b>287,0</b>	<b>629,4</b>

(1) Ce poste correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres (cf §1. Faits marquants – acquisition Newen).

(3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2015.

### 5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

#### 5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2015, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 127,7 millions d'euros dont :

- 121,3 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 6,4 millions d'euros de swaps de change (constitués pour 0,9 million en US dollars, 2,8 millions en francs suisses et 2,7 millions en livres sterling).

### 5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2015	2014
Employés	77	81
Agents de maîtrise	306	332
Cadres	940	922
Journalistes	238	233
Intermittents	54	46
<b>TOTAL</b>	<b>1 614</b>	<b>1 614</b>

### 5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2015 aux cadres dirigeants du groupe, soit les treize membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 9,3 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 3,9 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2015 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,7 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

## 5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

## 5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2015 s'élève à 0,3 million d'euros.

## 5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
		Dettes financières	494,1
Avances et acomptes /Créances clients	376,8	Dettes fournisseurs	42,5
Autres créances	198,0	Autres dettes	208,5
Disponibilités et comptes courants	794,1	Produits constatés d'avance	6,0
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Charges d'exploitation	318,7	Produits d'exploitation	1 286,9
Charges financières	51,5	Produits financiers	59,4

## 5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

## 5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)</b>											
- TF1 PUBLICITE		2 400	14 654	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 481 356	11 477	9 180
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	27 449	100,00 %	1 768	1 768	9 123	-	52 726	3 449	5 610
- TÉLÉSHOPPING		5 127	4 807	100,00 %	5 130	5 130	-	-	83 016	2 548	4 512
- TF1 ENTREPRISES		3 000	10 669	100,00 %	3 049	3 049	-	-	46 258	5 580	6 000
- e-TF1		1 000	268	100,00%	1 000	1 000	-	-	88 364	14 049	13 720
- TF1 THEMATIQUES		2 000	1 131	100,00%	125 452	12 000	-	-	0	7 700	-
- TF1 VIDEO		3 000	1 432	100,00%	8 100	8 100	7 094	-	57 666	(1 496)	-
- TF1 EXPANSION		269	311 527	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	1 295	2 019
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		15 000	(796)	100,00 %	138 431	119 286	-	4 709	47 487	4 617	-
- LA CHAINE INFO		4 500	80	100,00%	2 059	59	-	-	27 388	(8 729)	-
- OUEST INFO		40	(81)	100,00 %	2 117	17	-	-	2 025	(36)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	4 768	100,00 %	39 052	20 252	3 655	-	84 846	2 571	-
- TF1 EVENTS		40	(299)	100,00 %	590	590	-	-	2 815	76	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(31)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- HD1		40	(28 850)	100,00 %	40	40	63 394	-	27 925	(13 332)	-
- PREFAS 18		73 000	(13 710)	100,00%	73 000	71 000	-	-	0	10 552	-
- PREFAS 19		40	(8)	100,00 %	40	40	40	-	0	(2)	-
- PREFAS 20		40	(8)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- PREFAS 21		40	(11)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	23 230	100,00%	65 552	0	-	3 700	8 668	(19 728)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	(100)	100,00 %	40	40	1 423	-	64 312	512	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	79 683	(180)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	78 200	100,00%	213 827	213 827	-	-	2 348	89	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	204 600	-	242 916	(25 767)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>											
- MEDIAMETRIE (*)		930	27 822	10,80 %	44	44	-	-	82 393	3 138	100
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- S M R 6		75	5	20,00%	15	15	5	-	103	2	-
- GROUPE AB (*)		222 691	89 784	33,50%	74 602	74 602	-	-	1 279	(26 967)	-
- MR5 (*)		38	(1)	33,33 %	13	13	-	-	146	5	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
<b>III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)</b>											
- TEADS (*)		11 908	63 304	7,18%	3 504	3 504	-	-	1 517	(3 822)	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		1 829	(1 097)	5,00 %	91	0	-	-	0	(1 847)	-
- TF6		80	(8)	0,02%	0	0	-	-	0	440	-
- TF6 GESTION		80	31	0,001 %	0	0	-	-	0	35	-
- SERIE CLUB		50	800	0,004 %	2	2	-	-	12 723	1 997	-
- APHELIE		2	36 361	0,05 %	0	0	40	-	15 038	12 802	-
- DUJARDIN		463	4 667	0,01%	0	0	-	-	25 078	1 679	-
<b>TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>1 064 876</b>	<b>828 927</b>	<b>289 374</b>	<b>8 409</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41 141</b>

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(\*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2014

(\*\*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

## **6- Evènements postérieurs à la clôture**

### **6-1. Acquisition Newen**

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la part de l'ensemble des autorités compétentes, TF1 et les actionnaires de Newen Studios ont finalisé le 26 janvier 2016 la mise en œuvre de l'accord de cession du 9 novembre 2015 visant à l'acquisition par TF1 d'une participation de 70% du capital de la société Newen Studios, société mère du groupe Newen.

Les cédants et TF1 ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et TF1 dispose de la faculté d'acheter la participation résiduelle de 30% du capital, sur une période de 5 ans à compter de 2018.

### **6-2. LCI**

Le 8 janvier 2016, les sociétés NextRadio TV et BFM TV ont déposé devant le Conseil d'Etat un recours sur le fonds contre la décision du CSA du 17 décembre 2015.